

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 09 Avril 2019
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 76/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Anglefort, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 03 Avril 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN.</p> <p>Suppléants : Serge ROUX, Orlando DOMINGUES</p> <p>Pouvoirs : Madame Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Messieurs Patrick BLONDET donne son pouvoir à Paul RANNARD, Jean-Yves MÂCHARD donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET</p> <p>Absents : Mylène DUCLOS, Gilles PASCAL</p> <p>Monsieur Serge ROUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Approbation du projet d'acquisition des terrains pour le futur EHPAD du Val des Usse – Subvention Contrat Ambition Région.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,
Vu la délibération n°CC 177/2017 du 11 avril 2017 portant contractualisation avec la Région d'un Contrat Ambition Région (CAR),
Vu la délibération n°CC 231/2017 du 11 juillet 2017 portant adoption du CAR,
Vu la délibération complémentaire n°CC 319/2017 du 26 septembre 2017 portant adoption du CAR,
Vu la délibération n°CC 234/2018 du 11 décembre 2018 portant avenant n°1 au CAR,
Vu les statuts de la CC Usse et Rhône et notamment son article 5-2,
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône n°CA 12/2017 en date du 17 mai 2017,
Vu la délibération n°CC 329/2017 du 26 octobre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire concernant l'EHPAD du Val des Usse,
Vu la délibération n°CC 145/2018 du 12 juin 2018 portant acquisitions des terrains du futur EHPAD du Val des Usse.

Considérant la Communauté de Communes Usse et Rhône, en lien avec son CIAS, gère l'Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Val des Usse, sis à Frangy, 515 route du Tram, 74270.

Considérant que l'actuel EHPAD doit être délocalisé sur le lieu-dit des « Bottières », à Frangy.

Considérant que, pour ce faire, la Communauté de Communes Usse et Rhône acquiert les terrains d'assiette nécessaire au projet.

Considérant que le prix de vente fixé par les services des Domaines est de 130 € par mètre carré.

Le Président rappelle que les parcelles à acquérir sont les suivantes, toutes classées en section C, n°842, 843, 844, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 2132, 2134, 2136, 2139 et 2381 et que leur surface totale est de 5 425 m².

Le Président indique que toutes ces parcelles ont été acquises au prix fixé par les services des Domaines, soit 130 € par mètre carré. Il souligne que la parcelle appartenant à la Commune de Frangy (cadastrée en section C, n°864, d'une surface de 157 m²) est cédée à la CC Usse et Rhône au prix de l'euro symbolique.

Le Président détaille le plan de financement de ces acquisitions :

Estimation des coûts HT en €	
Parcelle section C, n°842, surface de 205 m ²	26 650 €
Parcelle section C, n°843, surface de 105 m ²	13 650 €
Parcelle section C, n°844, surface de 182 m ²	23 660 €
Parcelle section C, n°860, surface de 240 m ²	31 200 €
Parcelle section C, n°861, surface de 50 m ²	6 500 €
Parcelle section C, n°862, surface de 49 m ²	6 370 €
Parcelle section C, n°863, surface de 105 m ²	13 650 €
Parcelle section C, n°864, surface de 157 m ²	1 €
Parcelle section C, n°865, surface de 192 m ²	24 960 €
Parcelle section C, n°866, surface de 160 m ²	20 800 €
Parcelle section C, n°867, surface de 128 m ²	16 640 €
Parcelle section C, n°868, surface de 120 m ²	15 600 €
Parcelle section C, n°869, surface de 138 m ²	17 940 €
Parcelle section C, n°870, surface de 710 m ²	92 300 €
Parcelle section C, n°2132, surface de 57 m ²	7 410 €
Parcelle section C, n°2134, surface de 108 m ²	14 040 €
Parcelle section C, n°2136, surface de 44 m ²	5 720 €
Parcelle section C, n°2139, surface de 2 553 m ²	331 890 €
Parcelle section C, n°2381, surface de 122 m ²	15 860 €
Montant total des dépenses	684 841 €
Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (CAR)	160 054 €
Autofinancement CC Usse et Rhône	524 787 €
Montant total des recettes	684 841 €

Le Président indique que les frais de notaires ne sont pas compris dans les frais totaux relatifs à la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président précise que le coût total de 684 841 € bénéficie d'une subvention de 160 054 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat Ambition Région (CAR), soit 24,7 % du montant total.

Il propose au Conseil communautaire d'adopter le plan de financement et de demander une participation financière à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du CAR.

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le



ID : 074-200070852-20190409-CC_76_2019-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

APPROUVE l'acquisition des parcelles concernées par le projet de délocalisation de l'EHPAD du Val des Usse.

APPROUVE le plan de financement du projet.

DEMANDE à la Région Auvergne-Rhône-Alpes une participation financière de 160 054 € au titre du Contrat Ambition Région signé avec la CC Usse et Rhône.

IMPUTE ce projet au budget principal de la CC Usse et Rhône, en investissement, compte 2111.

NOTIFIE cette décision au CIAS Usse et Rhône et à l'EHPAD du Val des Usse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.